

Gourrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS

6 mois	fr. 2.50
un an	fr. 5.00

Rédaction & Administration

1^{bis}, Rue de Renais, TOURCOING

INSERTIONS

Annonces	la ligne, 15 cent
Réclames	id. 40 cent
Demandes d'emploi: id.	10 cent

LE COURRIER DE TOURCOING

est en vente :

au Débit de tabac, Grand'Place chez M. Duquennoy, débitant de tabac, rue d'Anvers.

chez M. Cyrille Vannesbua, Libraire, rue de la Dime.

chez M. Emile Vannesbua, Libraire, rue du Midi.

Aux Bibliothèques de la Gare (intérieur et extérieur).

chez M. Pronvost-Vermeersch, rue de Gand, 91

ACTUALITÉ

Ce que l'on pourrait appeler le protocole parlementaire a parfois d'amères ironies. Le régent définitif d'un exercice budgétaire, à cause de l'examen que la Cour des Comptes, qui n'a pas l'habitude de se surmener, lui fait subir, n'intervient jamais que plusieurs années après la clôture dudit exercice. C'est pourquoi le Sénat avait, l'autre jour, comme prélude à la reprise de ses travaux, à se prononcer sur le régent définitif du budget de 1899, et, comme le rapporteur constatait que celui-ci n'est soldé par un excédent de 67 millions, un cri s'éleva, bientôt répété de banc en banc dans un platinil écho : « Hélas ! ils sont loins ! »

Cette même déclaration, on la trouve dans la déclaration ministérielle bien qu'elle évite de trop préciser l'étendue de notre déficit budgétaire : « Au premier rang des questions qui solliciteront l'attention et la vigilance des Chambres, dit-elle, se présenteront naturellement celles que soulève l'insupportable nécessité de rétablir, sans nouveaux expédients, l'équilibre budgétaire. Des recettes importantes ont été supprimées dans le budget de 1906. D'autre part, un grand nombre de lois votées par la précédente législature, notamment la loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes, les améliorations de traitements et de pensions accordées à diverses catégories de fonctionnaires, ont entraîné un surcroît de dépenses qui pèsent sur le budget de 1907 et sur les suivants. »

Donc, d'une part, suppression de recettes importantes et, de l'autre, surcroît de dépenses permanentes. Et ce n'est pas tout, car, avant de mettre en équilibre le budget de 1906, il faut boucher le trou, 200 millions au bas mot, de celui de l'exercice courant.

Or, quelles ressources s'offrent au malheureux ministre des finances bien prêt, croit-on, à jeter le manche après la cognée ?

Le gouvernement, poursuit la déclaration, vous demandera de réaliser, sur l'ensemble des crédits, toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services publics, et de concilier l'intérêt supérieur de la Défense nationale avec l'obligation de ne pas compromettre une situation financière.

Remarque sur cette réserve : « Concilier l'intérêt supérieur de la Défense nationale... » elle cache elle-même un autre trou dont le profane n'est pas à même de sonder la profondeur et qui a été ouvert, par les désordres du ministère de la guerre sous le général

André, dans l'état de défense et dans l'approvisionnement réglementaire en munitions de nos places fortes et de nos camps retranchés de l'Est.

Quant aux économies « compatibles avec la bonne marche des services publics », chaque ministère, sur les sollicitations répétées du ministre des finances, va apporter les sennes, mais il en sera simplement quitte, le budget une fois voté pour la galerie, de les récupérer, comme d'usage, sous forme de crédits supplémentaires.

Que restera-t-il à accomplir sur la lune ? Le gouvernement vous propose de simplifications, qui n'auroient pas seulement pour résultat de favoriser des réductions de dépenses, mais qui contribueraient à développer les forces vives du pays. « Ah ! le beau billet ! Pour pratiquer radicalement ces simplifications, il faudrait réaliser le grand projet de décentralisation, bonheurer de fond en comble le morcellement administratif de la République, supprimer les trois quarts des départements, créer de grandes divisions correspondant à peu près à celles des corps d'armée, et procéder, en somme, à une révolution de longue haleine qui demandera des années de préparation législative avant d'apporter à notre budget des dépenses un allègement sensible qu'il n'aura depuis longtemps, bon gré malgré, réalisés par de nouveaux impôts ou par de nouveaux emprunts. En attendant, le projet par lequel le gouvernement va amorcer les simplifications promises, va se borner à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures et produira à peine son petit million d'économie, — une goutte d'eau dans un gouffre.

Le gouvernement va à l'abîme, il le sait, mais il ne songe même pas à ralentir sa marche, poussé par l'ascendant tyrannique pris par le socialisme sur toute la politique depuis cinq ans. La caisse vide, il se bâte vers cette nouvelle dépense permanente, les retraites ouvrières, qui se chiffrent, celle-là, par deux ou trois centaines de millions, — on ne sait pas à juste. En votant, au mois de février dernier, le projet d'organisation des retraites ouvrières, la Chambre précédente a nettement affirmé les principes essentiels sur lesquels cette organisation devra reposer. Le gouvernement l'a soutenu devant le Sénat, avec le *vis à vis* de faire aboutir une réforme réclamée par la démocratie.

Maia comment faire face aux frais de cette victoire démocratique ?

Cependant, au point de vue de la situation générale du pays, le ministère ne fait de ne pas se présenter devant les Chambres sans quelques satisfactions. Le gouvernement avait, depuis le premier jour, manifesté sa ferme volonté de ramener l'ordre et la paix dans le pays. Il a accompli l'œuvre qu'il avait entreprise. Ce ramener le n'est guère avantageux pour la politique du bloc, soit dit en passant, et, en empirant, il semble un peu prétentieux étant donné le feu qui continue à couvrir sous les condres mal délinées des dernières grèves. Autrefois, pour étouffer une grève, il suffisait de mobiliser quelques brigades de gendarmerie du voisinage, tout au plus un bataillon de gendarmes proches. Aujourd'hui il faut, comme on l'a vu, dans le bassin bouillier du Nord et à Paris, mettre sur pied de guerre des corps d'armée et, dans la hâte, toucher jusqu'aux formations de défense de la frontière.

Les grèves sont aujourd'hui sous la direction d'un état major dont l'organisation est formidable : la Confédération générale du Travail. Cet état-

major a déjà fait ses preuves dans le Nord, à Paris, à Toulon, il ne s'arrêtera pas là. La Confédération générale du Travail, nous dit le rédacteur en chef du Radical, M. A. Maujan, député radical-socialiste notoire et qui doit être bien informé, est une force essentiellement révolutionnaire, qui n'empêche quelque peu les parloires parlementaires, et qui ne compte pas sur les phrases pour faire capituler la société bourgeoise. Partisans de l'action directe, les délégués s'organisent en dehors des politiciens, qui sont préparés tout au plus à la parade, mais la pièce est jouée à l'intérieur, et c'est là qu'on prépare de grands coups. Je l'ai déjà dit à Jaurès : malgré sa bonne volonté, malgré sa souplesse d'esprit, il sera débordé par le socialisme révolutionnaire.

Pendant ce temps, M. Jaurès n'en continue pas moins sa... parade, il s'est même donné, mardi, dans son interpellation en deux parties, dont la première a été surtout consacrée à un magistral résumément de M. Clémenceau, ce à critique négatif, comme il l'appelle, il l'est, dit-il, donné le main pleisir de mettre en chair de poule ses séduits alliés bourgeois du bloc, quand il leur a demandé d'examiner avec eux et l'expropriation générale du capital, qui doit fonder la propriété sociale, se fera avec- in-tem- perit ou non.

INFORMATIONS

Le Sénat. — Le Sénat a voté à mains levées le premier article d'un projet de loi relatif à l'Etat à la commune dans la responsabilité des dommages aux personnes et aux propriétés en cas d'incendie, et il a réservé à la Commission les autres dispositions à étudier, d'une certaine cas, le recours de l'Etat lui-même contre la Commune.

Le Sénat, à la suite, a repoussé l'art. 8 où il en était resté, car projet de loi voté par la Chambre sur le repos hebdomadaire. Par 196 voix contre 85, il a voté un amendement ainsi conçu : « D e règlements d'administration publique organiseront le contrôle des jours de repos pour tous les établissements, que le repos hebdomadaire soit collectif ou qu'il soit organisé par roulement.

La Commission de la Séparation a pris en considération sa proposition tendant à ce que les sommes recueillies à l'occasion de la suppression du budget des Colonies soient affectées à ce que comporte l'article 41 de la loi, les communes pauvres se soient par l'Etat dans la répartition en avril des communes riches.

Un débat de la séance de mardi, M. G. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, a donné l'occasion à la déclaration ministérielle. On a pu lire sur les bases de la majorité. Pas d'incident.

À la Chambre. — La Chambre a constitué samedi son bureau définitif : Président : M. H. Brisson ; Vice-Présidents : MM. Maurice Barrès, Fiesou, Rabier, Groggi et Guillaud ; questeurs : MM. Simandrea, Poiot et Chipiez.

Mardi, grand séance pour la lecture, par le Président du Conseil, M. Sarrien, de la déclaration ministérielle qui touche à l'équilibre du budget, à l'impôt sur le revenu, aux lois relatives, à la réforme des conseils de guerre et des Tribunaux militaires, aux syndicats de fonctionnaires, au contrat de travail, à la durée légale du travail, aux retraites ouvrières, et à l'organisation militaire, à la question agricole, à l'administration des colonies et à la politique extérieure.

poles pour le mois de Mai 1906, s'élève à la somme de 222.357.000 frs. Ce chiffre représente, par rapport aux évaluations budgétaires, une plus-value de 4.707.500 frs. et par rapport aux recouvrements effectués pendant le mois de Mai 1905 une diminution de 5.977.800 frs.

— Les manœuvres navales anglaises commencent sous d'heureux auspices. Comme le Sully, un cuirassé le Montagu, lancé en 1901 et ayant coûté 37 millions et demi, était échoué, par un épais brouillard, sur les rochers de File Lanty, on vint de la côte anglaise.

— En Russie : Selon nos renseignements précis à bonne source, le départ du général Gourkoff serait décidé.

L'indépendant qui régnait encore et tant lieu quel on choisit des successeurs amènerait seule de rendre cette détermination officielle. Tout porte cependant à croire que c'est M. Chippol qui sera appelé au pouvoir avec mission de former un cabinet de nosse relativement libérale.

— Le nouveau ministre italien constitué sous la présidence de M. Giolitti, vient de réintégrer la Chambre, après la lecture de sa Déclaration au Parlement, une majorité assez inattendue : 325 voix contre 98.

— Le Roi de Cambodge, Sisowath, a débarqué Lundi à Marseille.

De grands honneurs lui ont été rendus et c'est un million d'habitants de troupe que sa Majesté Cambodgienne s'est rendue à la Préfecture où les appartements de Président de la République lui étaient réservés.

Le Roi va séjourner à Marseille pendant sept jours durant lesquels il visitera l'Exposition. Les autres de l'arsenal de Toulon. De grandes fêtes vont être organisées à l'Exposition coloniale de Marseille au son honneur et c'est dans la suite des Fêtes du Grand-Palais que les drapeaux qui accompagnent le Roi paraîtront devant le public. Ces drapeaux resteront d'ailleurs à Marseille et c'est sans aller que le Roi viendra à Paris où il restera jusqu'en 5 juillet. A Paris, S. M. Sisowath habitera au hôtel que le Gouvernement a loué avenue Malakoff et que le grand-maître est en train d'installer.

— Le Château de Villiers est de nouveau mis en vente.

On sait que c'est dans une des salles de ce Château que se réunirent en 1788 les Etats-Généraux de Dauphiné qui préparèrent la grande Révolution. Ce château fut longtemps la propriété de la Famille Casimir-Périer ; il avait été acheté, il y a quelques années, par une Société anglaise qui y avait installé un hôtel et un cercle. Les opérations ne furent pas très fructueuses, puisque de nouvelles enchères sont annoncées pour le 25 Juin prochain.

Le maître à prix est fixé à 40.000 fr., non compris le mobilier.

— On mange-t-on ses routes ?

Valés, à ce sujet, une petite évocation qui provient du bureau de la statistique générale du ministère des Finances.

Sur la population masculine au-dessus de 40 ans, on compte 40 % de célibataires, Paris 9 %/o, Marseille 8 %/o, Nancy 13 %/o, Toulouse 11 %/o, Toulouse la 7 %/o, Pau 11 %/o, Bordeaux la 12 %/o, Lille la 11 %/o, Dijon la 10 %/o, Orléans la 9 %/o, Nice la 14 %/o, Montpellier la 12 1/2 %/o, Perpignan la 8 %/o, Mende la 3 %/o, Rodez la 5 %/o, Arignon la 6 %/o, Valence la 6 %/o, Grenoble la 12 %/o.

Comme on le voit, n'est Nice qui détient le record. Et la doit à son bureau éminent et à la vie dure, au ficelle dont jouissent les habitants.

Le ministre de la Guerre vient d'émettre ses propositions sur le contrat relatif à l'application de décret du 1er juin 1906 portant prorogation de délai accordé pour contracter l'embauchement spécial d'un an.

Et voici les dispositions principales : S'agit d'admettre à contracter l'embauchement spécial de trois ans avec faculté de renouveler au bout d'un an de service : le sous-officier appartenant à la classe 1905, qui n'est ni au cas d'être affecté par le conseil de révision ; le sous-officier appartenant à la classe de 18 ans à 23 ans 1905 ne plus l'être. Les autres doivent justifier qu'ils n'ont pas été affectés à cette date du 23 mars 1905, les conditions requises pour contracter l'embauchement spécial réservés aux sous-officiers de l'art. 23 de l'ancien loi militaire. Les instituteurs, les directeurs d'écoles normales, etc., peuvent de leur emploi à la date du 23 mars 1905 soient susceptibles de bénéficier d'un décret spécial, sous la réserve qu'ils contractent un engagement décennal, s'ils ne l'ont déjà fait.

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

Le Monopole

Nous avons dit dans notre dernier numéro, que Monsieur Faillière, en amovant son corps enseignant, l'abrogation produisant de ce qui restait de la loi Faillière, avait eu au moins le mérite de la franchise.

Aujourd'hui, nous pouvons ajouter que sa promesse est sur le point de se réaliser. M. Faillière tient ce qu'il promet, et à ce point de vue, il a un grand avantage sur ses prédécesseurs.

Nous avons été tellement habitués à entendre M. Loubet, parler d'appareil et de concours entre les citoyens, au moment même où nos députés et sénateurs votaient des lois toujours plus iniques et toujours plus haineuses, qu'il ne nous déplaît pas de voir son successeur abandonner ce système, évidemment trompeur, pour manifester franchement ses intentions.

En effet, il résulte de la déclaration ministérielle qui a été lue au début de la nouvelle législature, que dans un temps relativement court, moins d'un an ou deux, l'instruction de la jeunesse française sera confiée uniquement aux professeurs et instituteurs rétribués par l'Etat. C'est donc le monopole de l'enseignement, tant révoqué par les loges, et tant désiré par les snobes et par les socialistes de la Chambre.

On fera abstraction de la liberté de père de famille, pour le contraire à ce que l'instruction de ses enfants, à des milliers qu'il n'aurait, à ses yeux, aucun caractère au point de vue de l'éducation.

Quant cette question des monopoles de l'enseignement viendra en discussion, on entendra les théories les plus absurdes, comme on le fait sur la loi nationale, qui donne aux parents le droit inoppressible d'élever leurs enfants comme ils ont été élevés eux-mêmes.

L'Etat omnipotent prétendra que l'enseignement appartient avant d'appartenir à ses parents, et il se prendra d'efforts pour diriger son éducation, contre le gré des parents. Cette doctrine a déjà été développée au moment de l'expulsion des congrégations enseignantes, et c'est au sénateur de St-Fleur, un surnaturel, qui l'a proclamée, au se réclamer de philosophes Platon.

Ces gens-là ont le prétention de suivre le progrès, et ils retournent plus de 3.000 ans en arrière, car Platon vivait quelques centaines d'années avant Jésus-Christ. A quel point auront servi les sublimes enseignements de Christ à qui nous devons la libération de l'esprit et du corps, et, après deux mille ans, nos sommes menacés de subir le joug de l'Etat Malakoff ? ?

Le Monopole de l'enseignement sera un schémisme vers le collectivisme intégral, et il faudrait avoir l'esprit borné, pour ne pas s'en rendre compte. Étant de l'enseignement est post-à-dire admis, que par la raison que l'enfant appartient à l'Etat, et il est si simple que les collectivistes auront fait de tirer toutes les conséquences qui découlent de ce principe. Ils diront avec logique : si l'enfant appartient à l'Etat, il est tout naturel que l'Etat lui fasse travailler. De là à dominer par voie de conséquence, la création d'Ateliers nationaux, de phylaxies, il n'y a qu'un pas ! C'est dans la logique des choses, et il sera malaisé pour les Radicaux, de ne pas aller jusqu'au bout. Quand les collectivistes demanderont l'application complète de leurs doctrines, les bourgeois radicaux essaieront peut-être de leur faire entendre raison, mais ce sera en vain.

Il sera bon, dès qu'il s'agit de libérer les révolutionnaires leur passeront sur la tête (A suivre). E.H.B.